



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 2 – MARS 2026

Siège social et administratif : Buropolis - Bâtiment A - 150 rue Nicolas Louis Vauquelin 31100Toulouse

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPTES RENDUS

Réunion du 11 mars 2026

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - SANS Brigitte - OLIVIER Sylvie - ESCANDE Graziella - GONCALVEZ Caroline - SOURNAC Angélique - MIANES Sophie

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HUGUET Patrick - RICARD Francis - LANOTTE Joël - DEBEZI Frédéric - PINEL Claude - LOPES D'ANDRADE Charles - DUCASSE Gilbert - NEVEU Raymond - HERNANDEZ Patrick - AZEMA Alain - SANS Daniel

Absents excusés :

Mme : FOURNES Emilie

Mrs : GES Jean-Christian, PINAUD Alain

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis heureux de nous retrouver ce soir, pour la première fois depuis que ce comité existe, dans des locaux qui nous appartiennent.

Cela n'a pas été une opération facile, mais nous y sommes.

Nous aurons un outil de travail adapté à nos besoins, et nous n'aurons plus à craindre d'être obligés de partir à tout moment.

Permettez-moi de remercier en tout premier lieu Raymond pour le formidable travail qu'il a accompli afin de configurer cette salle comme nous le souhaitons. Avec l'aide de Daniel et de Frédéric, nous avons pu transformer les bureaux d'origine en un espace de réunion conforme à nos souhaits.

Merci donc à vous trois pour votre implication et encore un grand bravo à Raymond pour son talent de démolisseur et de constructeur, puisque nous avons refait une cloison à l'entrée pour isoler le coin cuisine. Je pense qu'ils méritent tous les trois vos applaudissements.

J'espère que les places des districts telles qu'elles sont déterminées vous conviennent.

Il reste encore du rangement à faire, mais tout se fera petit à petit.

Nous aurons à faire le bilan des qualificatifs jusqu'à ce jour, et à valider les délégations des différents championnats 2026, entre autres sujets à aborder.

Je renouvelle ici mon total soutien à Philippe BERSON, arbitre départemental agressé par de tristes individus.

Nous allons nous mettre au travail tout de suite.

Comme d'habitude, soyons respectueux dans nos prises de parole, car vu la longueur de la pièce, la captation pour faire le compte-rendu ne sera pas facile.

Merci.

1) **ADMINISTRATIF**

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 10 janvier 2026

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Approbation du compte rendu du dernier bureau directeur

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

c) Vie des districts

Aucune question n'a été soulevée par les districts.

Mr MALBERT demande si des personnes ont été formées à l'utilisation du live score pour les championnats, compte tenu des difficultés rencontrées l'an dernier.

Réponse de R. LE MANACH :

Il est rappelé que plusieurs personnes doivent être formées à l'utilisation de cet outil afin d'assurer l'affichage des scores et la diffusion des résultats, notamment en cas d'absence de Valérie. Bien qu'une première présentation ait été faite l'an dernier, aucune formation élargie n'a encore été organisée. Il est donc demandé à la commission communication d'organiser rapidement une formation avec Valérie afin que le dispositif soit opérationnel pour l'ensemble des championnats à venir.

2) **SPORTIF**

d) Bilan intermédiaire des qualificatifs dans les districts

F. RICARD prend la parole pour faire un bilan de la participation des qualificatifs à ce jour.

Actuellement, sur le plan financier, le montant total s'élève à 69 895 €, calculé sur la base de 3,50 € par participation. Sur cette somme, 2,50 € reviennent au comité, soit 49 925 € à ce stade. D'un point de vue budgétaire, la situation est donc satisfaisante et conforme aux prévisions.

Le point le plus intéressant concerne la comparaison entre les saisons 2025 et 2026.

-En **doublettes senior**, dont les qualificatifs ne sont pas encore terminés, la participation atteint déjà 53 % de celle de l'an dernier, malgré une fréquentation parfois en baisse, notamment avec l'ouverture de la pêche. On compte actuellement une vingtaine de doublettes supplémentaires par rapport à l'an dernier.

-En **triplettes senior**, la participation est à 51 %, avec environ 20 équipes de moins.

-En **doublettes féminines**, la progression est nette avec près de 50 équipes supplémentaires, soit 60 % de participation supplémentaire par rapport à l'année précédente.

-En **doublettes mixtes**, les qualificatifs sont terminés avec 896 équipes contre 940 l'an dernier, soit -1 %.

-En **tête-à-tête hommes**, la participation est en hausse avec près de 100 joueurs supplémentaires.

-En **tête-à-tête féminin**, une première étape montre déjà 24 participantes de plus.

-En **triplettes féminin**, les qualificatifs sont terminés avec 35 à 40 équipes supplémentaires.

-En **triplettes promotion**, la participation progresse d'environ 2 %, avec près de 900 équipes engagées.

-En **triplettes mixtes**, les qualificatifs sont également terminés avec une progression d'environ 2 %.

Globalement, les chiffres restent très satisfaisants, malgré des conditions météorologiques souvent difficiles, plusieurs week-ends ayant été marqués par la pluie.

Il est souligné que les inquiétudes exprimées en début de saison concernant l'organisation et la mise en place de la licence dématérialisée ne semblent pas avoir eu d'impact négatif sur la participation. Les chiffres montrent au contraire que la fréquentation reste satisfaisante.

Concernant la journée de qualificatif qui a dû être annulée, la décision a été prise en bureau directeur en raison des conditions météorologiques défavorables, de fortes pluies, des terrains inondés et des risques liés à la chute d'arbres sur certains sites. Cette décision a été jugée la plus raisonnable. Plusieurs solutions avaient été envisagées, notamment organiser le championnat de Haute-Garonne uniquement avec les 68 équipes qualifiées lors du premier tour, ou encore repêcher les perdants des parties qualificatives. Cependant, cette dernière solution aurait conduit à un championnat avec 136 équipes, soit bien au-delà du format habituel, et aurait pu susciter des contestations. Après discussion, la solution proposée permet de maintenir le déroulement de la compétition dans des conditions acceptables.

Précision importante :

Il est demandé aux districts de transmettre les noms et coordonnées des teneurs de table désignés pour les qualificatifs du tête-à-tête masculin et de la doublette féminine, afin de pouvoir les joindre en cas de difficulté dans la transmission des résultats. Les championnats du lendemain doivent être préparés dès le samedi soir, ce qui nécessite la réception rapide des fichiers des qualificatifs. Les teneurs de table chargés des championnats devront donc être disponibles le samedi soir afin de préparer les impressions nécessaires (poules, listes, affichages). Il est également demandé aux membres du comité, joueurs ou non, d'être présents sur les sites de qualificatifs en fin d'après-midi afin d'accompagner les teneurs de table en cas de difficulté.

Enfin, il est rappelé l'importance de transmettre le fichier GCZ, de respecter la dénomination des compétitions, de vérifier le paramétrage des terrains avant le tirage au sort, et de remplir correctement les fiches de frais des arbitres et teneurs de table.

Un rapide tour d'horizon des qualificatifs est ensuite réalisé.

Le qualificatif du **31 janvier (triplette senior promotion)** ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le **7 février**, lors du **doublette mixte**, un incident s'est produit à Lavernose. Un rapport a été établi et transmis, et les sanctions ont depuis été prononcées.

Le **8 février**, concernant **le tête-à-tête masculin et la doublette féminine**, aucun fait particulier n'est signalé.

Le **15 février (triplette senior promotion)** il est rappelé que la journée a dû être reportée en raison des conditions météo.

Le **21 février (triplette mixte)** et le **1er mars (triplette mixte)** se sont également déroulés sans difficulté particulière.

Le **22 février**, lors du **doublette mixte**, une situation particulière est évoquée concernant un club toulousain faisant l'objet d'une procédure administrative. En conséquence, les deux derniers qualificatifs initialement prévus dans ce club ont été déplacés vers d'autres sites, Montberon et Beaupuy.

Le 2ème tour qualificatif du **28 février (triplette senior promotion)** a fait l'objet d'un incident grave dans le district centre : l'agression physique d'un arbitre et des dégradations de matériel. La décision a été prise immédiatement et à l'unanimité d'arrêter la compétition, conformément au règlement.

Le lendemain, M. LE MANACH a contacté l'arbitre pour prendre de ses nouvelles et lui demander un rapport écrit, indispensable pour engager les démarches officielles.

Sur la base de ce rapport, la Fédération Française a été informée et une suspension immédiate de trois joueurs a été demandée.

M. LE MANACH a signé sans délai l'engagement de poursuite, en mentionnant les noms des trois joueurs concernés, mettant ainsi en œuvre les deux mesures obligatoires prévues dans ce type de situation. Par la suite, au fur et à mesure de la réception des autres rapports, il les a transmis à la commission fédérale de discipline, qui est désormais chargée de traiter l'affaire.

Par ailleurs, deux plaintes ont été déposées : par l'arbitre agressé et par le club (pour les dégradations). Un courrier de soutien à l'arbitre, initié par le club de Roques, a également été diffusé aux clubs du département afin de recueillir des signatures et de l'adresser à la Fédération en complément du dossier. A la demande de Mr LEBOT, une action de soutien aux arbitres a aussi été organisée sous la forme de photos collectives, ensuite relayées sur les supports de communication.

Le **1er mars**, la **triplette mixte** s'est déroulée sans problème particulier.

Les compétitions des **7 mars (doublette masculin et tête-à-tête féminin)** et **8 mars (triplettes masculin et féminin)** sont enfin mentionnées pour clôturer ce point.

Des contrôles d'alcoolémie ont été réalisés dans les districts Sud et Nord lors de la compétition de triplète masculine. Des résultats positifs ont conduit à la disqualification des équipes concernées dans les deux districts. L'ensemble des contrôles a été effectué de manière rigoureuse et encadrée, garantissant le respect strict des procédures.

Cette exclusion constitue la seule sanction prévue dans ce cas. Si un comportement devait entraîner une sanction disciplinaire supplémentaire, cela relèverait alors de la commission de discipline.

Le joueur est informé de son exclusion de la compétition. S'il conteste la décision, il peut saisir le comité départemental qui lui apportera la réponse officielle et le texte de référence.

Mr RICARD lit ce qui est écrit dans le règlement administratif :

« En fonction du niveau du championnat (secteur, départemental, territorial, régional ou national), au moment du contrôle, la personne contrôlée positive sera exclue du championnat et de ses phases ultérieures. »

C'est la même chose pour le championnat des clubs et pour la Coupe de France.

« Pour le championnat des clubs et la Coupe de France, là où les personnes à contrôler positive sont exclues de l'équipe et ne peuvent être remplacées ni intégrées dans notre équipe, l'exclusion vaut pour toute la durée du championnat et de la Coupe de France. »

Il est rappelé que les contrôles d'alcoolémie doivent être effectués par tirage au sort des équipes, conformément au règlement.

Il est écrit dans le règlement administratif :

La désignation de(s) équipe(s) contrôlée(s) se fera par tirage aléatoire à tout moment entre deux parties.

À partir de 2027, R. LE MANACH fournira, avec les documents relatifs au contrôle d'alcoolémie, un document précisant les modalités d'exclusion du joueur le jour du contrôle.

e) **Validation des délégations : championnats départementaux, régionaux et de France**

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations.

Il est décidé que la règle selon laquelle tout membre du CD31 candidat pour un championnat de France devait également assurer une délégation lors d'un championnat régional ou départemental est désormais supprimée.

Le championnat régional jeunes (triplète et tir de précision), initialement prévu à Blaye-les-Mines, devrait finalement être organisé sur un autre site.

f) Présentation du projet de modification des CRC et CDC : comptage des points

F. RICARD prend la parole :

Un projet de modification du comptage des points dans les CRC et CDC est proposé afin de limiter les matchs arrangés, de plus en plus fréquents. La raison de ce changement est simple : nous constatons une augmentation croissante des matchs arrangés au fil des années, à la fois dans les départements et dans la région. Ces arrangements, souvent discrets mais parfois évidents, perturbent la compétition et peuvent créer des tensions.

Le nouveau barème envisagé serait :

- Victoire : 5 points
- Match nul : 2 points
- Défaite : 0 point
- Forfait : -1 point

Des bonus inspirés du rugby seraient également instaurés :

- **Bonus offensif** en cas de large victoire avec un écart de 24 points ou plus,
- **Bonus défensif** pour une défaite serrée (par exemple 20-16).

Un bonus exceptionnel de 3 points serait accordé à une équipe qui remporte tous ses matchs.

Pour le jeu provençal, les points sont calculés de la même manière, mais les bonus sont adaptés aux parties de 24 points : bonus offensif pour un score de 24-0 ou 20-4, et bonus défensif pour une défaite de 14-10.

Cette mesure constitue une expérimentation autorisée par la fédération et proposée à l'ensemble des comités de la région Occitanie. Le CD31 appliquera cette expérimentation pour ses 4 CDC, avec les adaptations nécessaires sur les règlements et les feuilles de score. Il faudra veiller à ce que tous les délégués disposent des documents corrects et des nouveaux barèmes de points.

Cette expérimentation a été validée par le comité régional d'Occitanie et peut être étendue aux 13 départements pour les CDC. L'objectif est de tester le système sur un maximum de comités afin d'obtenir des résultats fiables lors de l'évaluation.

g) Compte rendu des commissions d'arbitrage, de communication, féminine et de discipline

Commission d'arbitrage : Mr DEBEZI

La commission d'arbitrage s'est tenue le mercredi 25 février 2026.

Actuellement, le département compte 54 arbitres, avec un âge moyen de 61 ans.

L'examen des arbitres départementaux a été évoqué : certains arbitres expérimentés doivent désormais repasser l'examen à leurs frais. Cette mesure vise à responsabiliser les arbitres et éviter les abus liés à la prise en charge des frais par la commission.

Des difficultés ont été constatées lors de la Coupe de France, notamment un manque d'arbitres et trois dysfonctionnements (éclairage, changements non autorisés, organisation des triplettes). Deux arbitres extérieurs au département ont dû être sollicités pour pallier le manque.

Par ailleurs, une commission de traitement des fautes d'arbitrage a été mise en place, sous la présidence de Jean-Claude COMBALBERT, afin d'examiner les erreurs d'arbitrage.

Il a été souligné que la disponibilité des arbitres devient de plus en plus problématique, ce qui pourrait rendre l'organisation des compétitions encore plus difficile dans les saisons à venir.

Commission communication : Mme SOURNAC

La commission communication s'est réunie le mercredi 25 février 2026 avec Charles, Émilie et moi, afin de faire un point sur la communication. Nous avons notamment abordé :

- La mise à jour du site du CD31, la diffusion des informations sur Facebook, la presse et les mails. Facebook joue un rôle important pour publier des informations et résultats sportifs afin de favoriser encouragements et commentaires.
- La diffusion des résultats des qualifications : Charles a publié les résultats sur le site du CD31, tandis qu'Émilie a relayé le lien sur Facebook afin d'en mesurer l'audience, notamment à travers le nombre de clics des internautes. L'objectif est de savoir si les visiteurs consultent réellement le site et quels liens sont les plus cliqués.
- La diffusion lors des championnats : il est demandé à l'ensemble des responsables de délégation de prendre des photos des joueurs dès le début des compétitions (régionales et nationales) et de les transmettre à Émilie, afin qu'elle puisse les publier sur le site avant le lancement des parties.
- La mise à jour des informations des clubs sur le site du CD31 : Valérie a renvoyé les formulaires aux clubs pour recueillir les coordonnées actualisées (noms des présidents, adresses et adresses e-mail). La mise à jour du site sera réalisée progressivement au cours de l'année.
- Les projets éditoriaux : une mise en avant des différentes fonctions, notamment d'arbitrage, les écoles de pétanque, les teneurs de table.... L'objectif est de faire découvrir les différentes responsabilités et de dynamiser le site.

La commission reste ouverte aux suggestions pour enrichir le contenu du site.

Commission féminine : Mme ESCANDE

La commission féminine s'est réunie le mercredi 04 mars 2026.

Il a été décidé d'organiser un concours dans le cadre d'Octobre Rose, de préférence au cours du mois d'octobre, idéalement au sein d'un club disposant d'un espace couvert afin de pouvoir l'organiser en intérieur. La compétition se déroulerait en trois parties, limitée à 64 équipes sur inscription. L'engagement serait fixé à 10 € par équipe, et l'intégralité des inscriptions serait reversée à une association. L'idée est également de désigner une marraine, idéalement une joueuse reconnue, pour parrainer l'événement.

Plusieurs participants ont toutefois souligné les difficultés liées au calendrier, déjà chargé par d'autres compétitions (CDC, CNC, concours mixtes), ce qui pourrait compliquer la participation.

Après consultation des membres présents, aucune opposition n'est exprimée et le principe est jugé pertinent, notamment en raison de sa dimension féminine et solidaire.

Une participation de 500 € est demandée au comité. Après concertation, ce budget est validé.

Ce projet a été reporté à 2027 afin d'identifier une date plus appropriée dans le calendrier, idéalement au mois d'octobre dans le cadre d'Octobre Rose.

D'autres idées d'événements solidaires ou dédiés au jeu féminin pourraient également être étudiées pour les prochaines saisons : épreuve intergénérationnelle mère-fille.

Commission de discipline :

La commission de discipline s'est réunie hier mardi 10 mars 2026. Cependant, nous ne pouvons pas en discuter pour l'instant, car la personne concernée n'a pas encore été notifiée de sa sanction éventuelle. Ce point sera donc reporté à la prochaine réunion.

h) Récompenses des champions de Haute-Garonne : validation

Chaque année, la question de la récompense des champions de Haute-Garonne est réexaminée.

Les champions départementaux peuvent participer à un concours national, avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 750 € par triplète (soit 250 € par joueur).

Le comité a décidé à l'unanimité de reconduire ce dispositif pour cette année.

i) **Constitution du comité de sélection TDV**

GDP Vendôme prend désormais en charge cette compétition, avec l'objectif de s'investir dans le développement de la pétanque et de promouvoir leur concept. À noter que les droits d'inscription et les montants ont été révisés. Les équipes du Trophée des Villes ne seront plus constituées au niveau départemental, mais représenteront directement des villes ou des clubs qui s'inscriront auprès de GDP, lequel se chargera de sélectionner les équipes participantes.

3) **FINANCES**

a) **Point sur licences 2026 : Brigitte SANS**

À ce jour, le nombre de licences s'élève à 10 274.

b) **Point trésorerie : premier appel de fonds, et autres sujets : Brigitte SANS**

Mme SANS souhaite remercier Mr LANOTTE pour le travail remarquable réalisé sous forme de tableau concernant les appels de fonds. Elle se charge ensuite de transmettre à chaque district le montant qui lui est dû et rappelle que ces appels doivent être effectués avant le 15 mars 2026.

4) **DIVERS**

a) **Mise au vote de deux demandes de remise de peine**

- Demande de remise de peine de Mr Laurent

Passé en commission de discipline en septembre 2025

➡ sanction prise : 1 an ferme + 1 an avec sursis

Résultat des votes avec 19 membres élus présents :

Oui : 6 Non : 11 Abstention : 2

Remise de peine refusée

- Demande de remise de peine de Mr Fajardo

Passé en commission de discipline le 27 septembre 2023

➡ sanction prise : 3 ans ferme

Résultat des votes avec 19 membres élus présents :

Oui : 2 Non : 17 Abstention : 0

Remise de peine refusée

b) **Récompense soirée « La Dépêche du Midi**

R. LE MANACH prend la parole :

Ce vendredi, je procéderai à la remise des récompenses des trois meilleurs clubs en termes de performance et de participation, ainsi qu'aux meilleurs jeunes lors de la soirée organisée par La Dépêche du Midi. Comme vous le savez, un partenariat avait été mis en place à l'époque par Michel LEBOT avec ce média, ce qui nous permet notamment de bénéficier d'articles dans la page pétanque pendant plusieurs mois. Cela fait maintenant quatre ou cinq ans que je participe à cette soirée.

Cependant, l'organisation de cette remise devient de plus en plus contraignante, notamment pour mobiliser les clubs. C'est pourquoi j'ai décidé que cette année sera la dernière remise effectuée lors de la soirée de La Dépêche du Midi.

À partir de cette saison, les récompenses continueront d'être attribuées, mais elles seront désormais remises lors du congrès annuel du comité. Cette formule permettra d'avoir l'ensemble des clubs présents et donnera davantage de visibilité, notamment pour les jeunes récompensés.

c) **Frais d'engagement dans les concours départementaux**

Un échange a eu lieu concernant le montant des frais d'engagement dans les concours départementaux, à la lumière de l'article 15 du règlement administratif et sportif. Celui-ci précise que ces frais, incluant les frais annexes (arbitrage, officiels, etc.), sont fixés par les comités départementaux, dans la limite de 7 € par joueur.

Par ailleurs, de nombreux clubs demandent une simplification des montants d'engagement, notamment pour éviter les problèmes de monnaie lors des inscriptions.

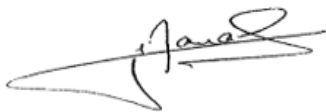
Toutefois, le texte reste imprécis sur la part minimale devant être reversée aux joueurs et sur la répartition entre engagement et frais annexes. Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment la possibilité de fixer un engagement à 5 €, mais aucune décision n'a été arrêtée à ce stade.

Il est convenu de poursuivre la réflexion afin de clarifier l'application de ce règlement avant de prendre une décision pour les prochaines saisons.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le mercredi 06 mai 2026.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h40.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

